

# PAS DE QUARTIER(S) POUR LES « GRANDS ENSEMBLES » ?

**Fabien Desage**

Maître de conférences en science politique à l'Université de Lille  
CERAPS-CNRS

**Depuis le milieu des années 1980, la question des « banlieues » est au cœur de l'actualité sociale. Le problème en lui-même, la concentration dans certains quartiers périurbains de population victimes du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion, ne peut être analysé indépendamment du discours qui l'accompagne et qui regroupe derrière la figure des grands ensembles un certain nombre de fléaux réels ou supposés – violences urbaines, ségrégation sociale et ethnique. Fabien Desage analyse les dynamiques politiques, économiques et sociales qui ont conduit à la situation actuelle de ces quartiers. Il s'intéresse ensuite aux politiques publiques mobilisées en retour, dénonçant notamment la réduction de problèmes sociaux à leur inscription dans l'espace urbain.**

**C. F.**

« *Apartheid* ». Ce terme, qui n'est pas anodin, a été utilisé par le Premier ministre, Manuel Valls, lors de ses vœux aux journalistes, le 20 janvier 2015, pour qualifier la situation des quartiers périurbains d'habitat social en France. Cet emploi reflète une représentation répandue selon laquelle la plupart des maux du pays trouveraient leurs racines dans la situation des grands ensembles, et notamment dans la concentration de pauvres et d'étrangers – ou de ceux qui continuent à tort d'être considérés comme tels – qui les caractériserait. Pour le dire autrement, c'est leur situation de « ségrégation sociale et ethnique » présumée qui est mise en cause.

Si le spectre d'une « radicalisation » religieuse de la jeunesse de ces quartiers ne s'est ajouté que récemment, le discours dénonçant leur « ségrégation », comme les politiques publiques qu'il induit, sont quant à eux plus anciens. En effet, les gouvernements successifs sont convaincus, depuis au moins 25 ans et la Loi d'orientation sur la ville (LOV), que la « ségrégation » est le problème principal de ces quartiers. Aussi ont-ils cherché prioritairement à les « déségréguer », c'est-

à-dire concrètement à diversifier leur population, à y introduire de la « mixité sociale ». En somme, à y conduire des « politiques de peuplement(1) », pour reprendre les termes utilisés également par M. Valls(2). Ils l'ont donc fait en intervenant prioritairement sur ces quartiers, alors même que leur « ségrégation » – dont on discutera l'ampleur et les effets – résulte de processus qui se déploient à une échelle plus vaste.

Appréhender l'histoire des grands ensembles en France, et leur transformation progressive en « problème public » de premier plan, implique d'abord de mettre au jour une partie des dynamiques, indissociablement urbaines, sociales et économiques, mais aussi post-coloniales ou encore partisans, qui ont produit la situation actuelle. Nous reviendrons ensuite sur les politiques publiques successives qui ont tenté – en vain – depuis presque quarante ans, de remédier aux maux de ces

(1) Sur cette notion et ses usages, voir Desage F., Morel, Journal C., Sala Pala V. (dir.) (2014), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, 2014.

(2) Lors de sa conférence de presse du 22 janvier 2015, intitulée « Mobilisation générale contre le terrorisme ».

quartiers. Tout se passe comme si elles se heurtaient aux limites d'une définition territorialisée du problème (la « ségrégation ») qu'elles ont elles-mêmes construite.

## Petite histoire des grands ensembles : une solution devenue problème

L'histoire des grands ensembles en France, si elle a fait l'objet de nombreuses recherches, charrie toujours un ensemble de mythes. Parmi eux, celui de leur « mixité sociale » initiale, qui aurait été battue en brèche par une ségrégation croissante.

### Une réponse inédite à la « crise du logement »

La construction des « grands ensembles » voit le jour au milieu des années 1950, à la conjonction de plusieurs politiques publiques, mouvements intellectuels et sociaux qui traversent alors la société française. La notion renvoie autant au nombre élevé de logements construits sur un même site, qu'à une forme urbaine nouvelle (verticale, géométrique, fonctionnelle) ou encore à des procédures juridiques et urbanistiques spécifiques (les zones à urbaniser en priorité – ZUP).

Il faut d'abord insister sur la rupture que représente cette politique publique par rapport à celles de l'entre-deux-guerres, incapables de résoudre la grave crise du logement qui sévit depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Si cette période fut marquée par quelques lois emblématiques (Lois Cornudet de 1919 sur les plans d'urbanisation, et Loucheur de 1928 favorisant la construction des HBM), leur mise en œuvre fut largement entravée par la résistance des propriétaires et des élus locaux périurbains (déjà !), mais aussi par l'absence significative de moyens financiers et juridiques dédiés. Elles restèrent dès lors bien en peine de répondre aux problèmes de logement, accentués (plus que créés) par la Seconde Guerre mondiale.

Un ensemble de facteurs convergents changent la donne à partir des années 1950 : d'abord, une politisation inédite de la question du « mal-logement » se produit durant l'hiver 1954, avec le fameux « appel » télévisé de l'Abbé Pierre, qui sera largement diffusé et repris par les médias nationaux, contribuant à la mise à l'agenda gouvernemental de la question ; ensuite, l'accès au pouvoir de gouvernants (comme E. Claudius Petit) marqués par les préceptes de l'architecture

moderne et ses solutions à la crise de l'offre ; enfin, le développement du secteur du BTP et de techniques nouvelles de construction. C'est cependant le changement de régime, et la mise en place d'outils juridiques et financiers nouveaux (les « prêts bonifiés » de l'État aux bailleurs sociaux) qui hâtent le mouvement à partir de 1959. Les grands ensembles sont donc au moins autant les « enfants » du droit de l'urbanisme et des finances publiques que de la Charte d'Athènes ! Les nouveaux dispositifs sortent les programmes de leur aspect encore expérimental et résiduel. Au maximum de la production, au début des années 1970, plus de 150 000 logements sociaux nouveaux sont ainsi construits chaque année(3), dont l'essentiel dans les ZUP, qui logent près de 4 millions de personnes. Cet effort public inégalé a pour partie résolu la crise du logement en France, telle qu'elle avait été définie. Mais ces nouveaux logements sociaux sont loin d'être accessibles à tout le monde...

### Quand les HLM ne logeaient que les salariés français : un peuplement sélectif

La construction massive des grands ensembles résulte d'abord de la volonté de loger les ouvriers et les salariés français dans des logements neufs, conformes aux normes d'hygiène et de confort qui se diffusent alors. Dans de nombreuses villes, le développement des ZUP accompagne d'ailleurs les opérations de rénovation urbaine (RU) des centres anciens, donnant lieu à la démolition de quartiers considérés comme insalubres et inadaptés au développement économique moderne. Les recherches conduites sur ces opérations(4) ont bien montré que l'accès aux nouveaux logements représentait un coût financier et social non négligeable pour les familles. Ce sont ainsi les mieux dotées d'entre elles qui bénéficient des logements rénovés, les autres se relogent le plus souvent dans des logements anciens à proximité. Ainsi, les premiers habitants des grands ensembles se recrutent-ils essentiellement parmi les fractions hautes de la classe ouvrière et les nouvelles « classes moyennes ».

D'autres recherches plus récentes ont révélé par ailleurs combien les maires de la « banlieue rouge », dominée alors par le PCF, avaient soutenu la construc-

(3) À comparer aux 50 000 par an en moyenne à partir de la fin des années 1970.

(4) On pense notamment à l'étude d'Henri Coing dans le 13<sup>e</sup> arrondissement à Paris : Coing H. (1966), « Rénovation urbaine et changement social. L'ilot n° 4 (Paris 13<sup>e</sup>) », Paris, Éditions ouvrières.

tion de ces grands ensembles sur leur commune pour y accueillir des salariés modestes, mais s'étaient opposés à l'attribution de ces logements aux ménages des quartiers anciens démolis et, *a fortiori*, aux étrangers. Au milieu des années 1960, ceux-ci vivent ainsi majoritairement dans des « garnis » meublés ou foyers contrôlés par l'État (SONACOTRA), ou, quand ils sont en famille, dans des bidonvilles parfois situés à l'« ombre » des grands ensembles naissants.

Les études d'opinion réalisées auprès des nouveaux habitants de ces grands ensembles traduisent alors la satisfaction des premiers occupants. Faut-il s'en étonner puisque ces logements, dont les standards de confort dépassent alors de loin la moyenne française, accompagnent une promotion sociale et résidentielle ? Ce n'est qu'à la fin des années 1960 qu'émergent un ensemble de critiques, dénonçant plutôt leur absence de « mixité fonctionnelle » (on parle à leur égard de « cités-dortoirs ») que leur ségrégation. Il faudra un ensemble de changements discrets, déjà en germes au début des années 1970, pour que s'esquisse la « grande transformation » de ces quartiers, à la fois sociale (leur peuplement) et symbolique (la dépréciation de leur image).

### **Une « grande transformation », effet des trajectoires résidentielles et... de l'action publique**

Les premiers reproches adressés aux grands ensembles insistent plutôt sur leur uniformité, leur manque d'équipements publics ou encore leur élaboration non démocratique. Un certain nombre de pratiques juvéniles déviantes (les « blousons noirs ») sont également progressivement associées à ces lieux, contribuant à renforcer leur image négative. La circulaire Guichard (du nom du ministre de l'Équipement) de mars 1973 consacre ce retournement en suspendant le dispositif des ZUP, et en pointant les dysfonctionnements de ces quartiers et le risque de leur « ségrégation » (entendue surtout comme leur mise à l'écart). La date n'est pas anodine, puisqu'elle coïncide à la fois avec la crise économique et avec l'arrêt de l'immigration de travail. Cette « fermeture des frontières » s'accompagne d'un ensemble de mesures visant à stabiliser/intégrer les travailleurs immigrés présents sur le territoire, et à permettre le regroupement familial. Les grands ensembles sont dès lors mis à contribution pour loger ces familles, ainsi que les habitants des bidonvilles démantelés. C'est donc essentiellement durant cette courte période des

années 1970, dix ans environ après leur réalisation, que se côtoient dans les cités habitants des débuts et nouveaux arrivants, plus fréquemment étrangers.

En réalité, comme l'ont montré Chamboredon et Lemaire (1970) dans un article prémonitoire<sup>(5)</sup>, cette proximité spatiale est loin de s'apparenter à une proximité sociale. Au contraire, elle met aux prises des locataires que tout sépare : point de démarrage pour les jeunes salariés français, le grand ensemble constitue un aboutissement pour les familles immigrées. Ainsi, cette « mixité sociale » naît-elle de la coexistence fortuite et provisoire de groupes sociaux dont les trajectoires résidentielles ne font que se croiser. L'action publique contribue d'ailleurs directement à précipiter le départ des jeunes ménages, *via* les politiques d'accession à la propriété ou encore la mise en place des aides individualisées au logement. À partir du milieu des années 1970, l'économie de la production du logement se renverse, la construction de pavillons l'emportant largement sur celle de HLM. Les ménages en ascension sociale en profitent pour accéder à la propriété et quitter progressivement les grands ensembles. À l'opposé, les travailleurs immigrés, à peine établis, sont les premiers touchés par les compressions de poste dans l'industrie, dont ils occupent les emplois de manœuvres. Paradoxalement, leur trajectoire résidentielle ascendante, tardive et souvent inespérée, est rendue possible par un changement de contexte économique et migratoire qui a aussi pour effet de les précariser.

Autre conséquence de ces évolutions, le renforcement de la dépréciation symbolique des ZUP, qui deviennent désormais des quartiers repoussoirs, symboles bien malgré eux des effets de la crise économique, mais aussi des « problèmes d'intégration » dans la société française. C'est au cours de cette décennie 1970 que se dessine une représentation de ces quartiers associant leur paupérisation, le profil de leurs nouveaux habitants (d'abord définis comme « étrangers »), et leurs propriétés architecturales et urbaines. L'enchantement est brisé. Les grands ensembles sont désormais rendus responsables de tous les maux, et leur « ségrégation » présumée fait figure de problème à résoudre.

(5) Chamboredon J.-C. et Lemaire M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. 11, n° 1.

## Des politiques de la ville au Programme national de rénovation urbaine (PNRU) : tout ça pour ça ?

Les premières interventions ciblées en direction des grands ensembles se mettent en place dès la fin des années 1970, sous l'appellation « Habitat et vie sociale ». Embryonnaires, elles font néanmoins émerger des dispositifs d'action publique spécifiques. Ce ciblage territorial tend à s'institutionnaliser dans les années 1980, en même temps que la lecture spatialisée des problèmes sociaux qui le sous-tend.

### Les politiques de la ville : réforme discrète de l'État et spatialisation de la question sociale

La temporalité de l'action publique en direction des banlieues est largement scandée par le rythme des « violences urbaines » et de leur écho médiatique. Si les émeutes du quartier des Minguettes de l'été 1981, à Vénissieux, sont loin d'être à l'origine des « politiques de la ville », elles surviennent néanmoins peu de temps après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste. Parmi les nouveaux élus et leurs conseillers figurent des militants locaux qui ont fait partie des mouvements de contestation des grands ensembles à la fin des années 1960. Les émeutes sont ainsi le prétexte d'un redéploiement de l'action publique en direction d'un certain nombre de quartiers, dont la sélection se trouve au cœur des premiers débats. Quels critères retenir pour déployer des moyens spécifiques et comment les justifier ? Les premières interventions sont expérimentales et insistent sur le « développement social des quartiers », plus que sur la question de la ségrégation. Marquées par une lecture des problèmes des grands ensembles qui souligne d'abord leur déficit démocratique, les promoteurs de ces politiques publiques tentent d'en développer le tissu social, à un moment où la « marche des beurs » donne l'espoir d'une meilleure représentation politique des inégalités et discriminations post-coloniales.

Ces premières politiques se diffusent au sein de l'État. Comme l'ont montré plusieurs auteurs (Tissot, 2007), elles deviennent même un vecteur privilégié de réforme de l'État-providence, marquée notamment à cette époque par les débats autour de la notion d'« exclusion », qui se substitue à une lecture en termes d'inégalités. La Loi d'orientation sur la ville (LOV)

de 1990 concrétise cette évolution, en façonnant notamment des dispositifs contractuels spécifiques pour ces quartiers (les « contrats villes »).

Aussi appelée « loi anti-ghettos », la LOV marque aussi le retour en force d'une lecture des problèmes de ces quartiers en termes de ségrégation spatiale. Elle contribue à développer et consolider la géographie prioritaire, qui se dote de nouveaux critères pour repérer les quartiers ciblés. Parmi ceux-ci, le nombre de chômeurs, de jeunes, mais aussi d'étrangers... Cette évolution culmine avec la création des Zones urbaines sensibles (ZUS) en 1996, qui regroupent 750 quartiers et 4,5 millions d'habitants. Ces territoires font l'objet de mesures spécifiques (défiscalisation, moyens accordés aux établissements scolaires), sans parvenir à inverser leur situation ni à remettre en cause le problème persistant d'accès à l'emploi des jeunes hommes.

Incapables d'agir sur les variables macro-économiques (chômage) et sociales (les discriminations) à l'origine de cette situation, les pouvoirs publics s'accrochent plus que jamais à l'objectif de la « mixité sociale », terme flou et mal défini, qui se pose en solution au problème de la ségrégation. Ce cadrage culmine à l'occasion du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine d'août 2003.

### La montée en puissance de l'impératif de mixité sociale et la tentation de la dispersion

Ici encore, la temporalité des émeutes influence indirectement le rythme des réformes. Si la création de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) précède les émeutes de novembre 2005 (les plus importantes qu'ait connues le pays depuis quarante ans), ces dernières eurent sans aucun doute un effet sur l'ampleur du programme envisagé, ou encore sur l'étonnant consensus partisan qui entoura son adoption.

Aux interventions sur les habitants et au développement social des quartiers succède avec le PNRU une démarche qui s'attaque au bâti. Mais *via* les « démolitions/reconstructions », l'objectif consiste *in fine* à modifier le peuplement de ces quartiers. La politique de RU est donc d'abord une « politique de peuplement », qui entend attirer de nouveaux habitants dans les quartiers sensibles, mais aussi répartir les ménages pauvres dans l'ensemble des agglomérations.

Malgré les 12 milliards d'euros engagés par l'État entre 2003 et 2013 et la démolition de 200 000 logements, aucun de ces objectifs n'a été atteint, comme l'ont montré là aussi de nombreuses recherches<sup>(6)</sup> : d'abord, parce que les nouveaux habitants souhaités ne sont pas venus, ou peu ; ensuite parce que les locataires des logements démolis furent souvent relogés à proximité directe de leurs anciens quartiers, ou en tout cas dans la même commune. Ici intervient un facteur déterminant de la ségrégation, toujours sous-estimé : la résistance des élus des communes riches à accueillir des ménages pauvres issus d'autres communes et leur capacité à s'y opposer, par le contrôle étroit des attributions de logements sociaux.

Si elle a sensiblement remanié les relations entre l'État et les collectivités locales, la RU des années 2000 n'a donc pas changé grand chose aux équilibres de peuplement dans les agglomérations. Pour autant, les discours politiques récents ne semblent pas témoigner d'un réel changement de cap. La ségrégation continue de faire figure de cible principale de l'action publique, et la mixité sociale de solution. Cet entêtement mérite qu'on s'y arrête.

## Ségrégation. Faites entrer l'accusée...

La notion de ségrégation renvoie à une conception négative de la division sociale de l'espace résidentiel. Elle véhicule l'idée d'un écart inacceptable entre la répartition de la population sur un territoire donné et ce qu'elle devrait être. La mesure de la ségrégation et de ses effets ne va pourtant pas de soi et suscite d'ailleurs de nombreux débats parmi ses spécialistes.

### Ghettos, ou pas ?

La thèse de la ségrégation des banlieues, de leur séparation radicale par rapport au reste de la ville, s'est accompagnée d'un usage inflationniste de la notion de « ghettos » pour les décrire, dans les écrits journalistiques, mais aussi dans les propos des gouvernants et jusque dans les textes de loi. La banalisation de cette notion, mobilisée à l'origine pour décrire des réalités bien éloignées de la situation des quartiers français, est le résultat d'une double importation, ou plutôt d'une importation en deux temps. Le terme de ghetto, dont l'étymologie est incertaine, vient de l'italien et servit à

désigner l'assignation territoriale des juifs à Venise, au XVI<sup>e</sup> siècle. Le ghetto est alors un espace séparé du reste de la ville, par des murs d'enceintes et par le droit, mais aussi un espace connecté à celle-ci par ses fonctions. Il est le lieu d'une importante activité communautaire. C'est en s'inspirant de cette double signification prêtée aux ghettos juifs de l'Europe médiévale que le sociologue américain L. Wirth, dans son livre célèbre *The Ghetto* (1928)<sup>(7)</sup>, décrit le fonctionnement des quartiers d'immigrants européens mais aussi les quartiers noirs aux États-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, le mot ne sert plus qu'à qualifier ces derniers, dont les populations n'ont pas connu la dispersion résidentielle des immigrés européens. Progressivement, la notion perd de son double sens dialectique (d'exclusion/intégration), pour ne recouvrir que les effets d'exclusion, de séparation vis-à-vis du reste de la société. C'est essentiellement empreinte de ce sens que la notion est remobilisée en France, à partir des années 1990, pour décrire les quartiers de grands ensembles. Un ensemble de livres soutiennent l'hypothèse du développement de « ghettos à la française », non sans un certain succès éditorial

Ils suscitent néanmoins la critique de nombreux sociologues, qui insistent quant à eux sur tout ce qui sépare les « ghettos américains » des Zones urbaines sensibles françaises (ZUS) : leur taille d'abord, leur niveau de pauvreté et d'abandon par les services publics (incroyablement plus marqué aux États-Unis), mais aussi leur niveau de ségrégation objective. Ainsi, au regard des « ghettos » noirs américains, les ZUS apparaissent particulièrement composites et diversifiées, aujourd'hui encore. Elles sont habitées par une majorité de salariés, modestes certes, mais loin d'être assignés au quartier, ainsi que par des populations aux origines diverses. En outre, les entrées et sorties résidentielles y sont nombreuses à la différence des quartiers américains.

S'il est nécessaire de prendre acte des transformations sociales des banlieues françaises à partir des années 1970, de leur relégation économique, il faut donc garder à l'esprit leur hétérogénéité interne (bien plus importante que celle des quartiers privilégiés !), mais aussi externe (les unes par rapport aux autres). Une diversité que les sigles de la géographie prioritaire des politiques de la ville ont parfois masquée.

(6) On pense notamment aux travaux de C. Lelévrier.

(7) Wirth L. (2006) [1928], *Le ghetto*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Les quartiers d'habitat social en France ont beau ne pas être des « ghettos » du point de vue de leur fonctionnement et de leur composition, les représentations et les stigmates ont quelque chose de performatifs : ils tendent à faire exister la réalité sociale qu'ils extrapolent, aux yeux de ceux qui n'habitent pas ces quartiers d'abord, mais aussi parfois de ceux qui y résident, à la manière d'un retournement du stigmate.

### **La ségrégation résidentielle est-elle un problème ?**

La diffusion du registre lexical du « ghetto », avec tout ce qu'elle évoque de dangerosité sociale et de menaces identitaires (le « repli communautaire »), appelle en quelque sorte la suite : une réponse politique qui fait de la lutte contre la ségrégation sa priorité. Cette lutte repose notamment sur l'hypothèse des « effets de quartier », autrement dit sur l'idée que vivre dans ces cités (plutôt que dans un quartier « mixte ») produirait des effets négatifs spécifiques. Les travaux sur la ségrégation scolaire ont notamment été mobilisés à l'appui de ces thèses. Pour le reste, les conclusions des chercheurs sont moins évidentes. Elles montrent plutôt que la mixité sociale profite généralement assez peu aux plus pauvres, quand ils n'en pâtissent pas directement (hausse des prix, transformations des pratiques et des normes de conduites légitimes, conflits autour de l'appropriation de l'espace public). À l'inverse, nombreuses sont les études qui soulignent l'importance des « ressources de l'ancrage » (Fol *et al.*, 2014) en milieu populaire, pour faire face à l'adversité économique, ressources qui risquent d'être mises à mal par les politiques de relogement menées au nom de la mixité sociale.

Le souhaiterait-on, pourrait-on d'ailleurs lutter contre la division sociale de l'espace urbain ? Celle-ci repose davantage sur les stratégies des ménages les mieux dotés (qui ont les moyens de leur mobilité) que sur celles des moins nantis. La recherche de l'entre-soi a largement favorisé les regroupements affinitaires dans l'espace urbain, notamment aux pôles supérieurs de l'espace social. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui résistent le plus efficacement aujourd'hui à l'arrivée de nouvelles populations et à la construction de logements sociaux (Desage, 2013). On ne peut dès lors comprendre la ségrégation dans les quartiers d'habitat social, sans prendre en compte ce qui se joue ailleurs, à l'échelle des agglomérations tout entières.

Plus fondamentalement, les politiques anti-ségrégatives font comme si l'origine des problèmes des

quartiers populaires périurbains se trouvait d'abord dans ces quartiers eux-mêmes. C'est négliger les dynamiques qu'on vient d'évoquer, mais aussi, au-delà, tous les mécanismes sociaux, économiques et politiques qui produisent et entretiennent la division sociale de l'espace résidentiel. Il est difficile de nier que le fait d'habiter un lieu stigmatisé, de fréquenter une école en difficulté puisse avoir des effets négatifs cumulatifs. Mais à l'inverse, personne aujourd'hui ne peut croire sérieusement que la simple diversification de l'offre scolaire dans les banlieues ou l'arrivée de nouveaux ménages plus aisés résoudra les problèmes de ses habitants en difficulté ou les discriminations auxquelles ils sont confrontés. Parce que, même quand ils sont diplômés, et beaucoup le sont, les jeunes de ces quartiers continuent de rencontrer des obstacles substantiels à l'entrée ou au maintien sur le marché du travail. Ceci nous conduit, pour finir, à plaider pour un déplacement du questionnement initial.

### **De la ségrégation aux inégalités et aux discriminations**

Les « politiques de la ville » auront bientôt quarante ans. En novembre prochain, cela fera dix ans que les banlieues françaises se sont embrasées. Qui peut dire aujourd'hui que la situation de ces quartiers et des populations qui y vivent s'est sensiblement améliorée, que les maux qui les rongeaient ont aujourd'hui disparu, ou se sont même atténués ?

La crise économique a frappé davantage ces quartiers, comme le rappelait récemment encore l'Observatoire des inégalités, dans une note au titre pourtant interpellant : « La France populaire décroche, qui s'en soucie ? »<sup>(8)</sup>. Le taux de pauvreté continue d'y augmenter, ce qui ne signifie pas forcément que les populations qui y résident n'en sortent jamais, mais plutôt qu'elles sont alors remplacées par des ménages encore plus pauvres.

Au fond, face au discours de la ségrégation, qui tend à chercher dans ces quartiers eux-mêmes les raisons de leurs dysfonctionnements, il faut rappeler sans relâche tout ce que la division sociale de l'espace doit à des dynamiques plus vastes. Il faut également souligner combien les politiques de la ville, en faisant de la « ségrégation » le problème principal de ces territoires,

(8) Article du 9 septembre 2014.

ont privé leurs habitants des moyens de contester les inégalités et les discriminations qui les touchent au premier chef (Bacqué et Mehmache, 2013). Remettre en cause ce cadrage spatial de la question sociale, c'est donc aussi rendre possible une réappropriation politique de leur sort par les habitants de ces quartiers. C'est autoriser ces derniers à exprimer des revendications de justice, de démocratie et d'égalité qui, *in fine*, concernent la ville et la société tout entière. Maintenant qu'une bonne partie des grands ensembles est à terre, nous n'avons plus d'excuses.

## BIBLIOGRAPHIE

- **Avenel C.** (2004), *Sociologie des quartiers sensibles*, Paris, Armand Colin.
- **Bacqué M.-H. et Mehmache M.** (2013), « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », Rapport au ministre délégué chargé de la ville, juillet.
- **Desage F., Morel Journal Ch. et Sala Pala V.** (dir.) (2014), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, Presses universitaire de Rennes.
- **Desage F. et Schotté M.** (dir.) (2013), « Politiques du logement », *Savoir/agir*, n° 24, juin.
- **Epstein R.** (2013), *La rénovation urbaine : démolition, reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences po.
- **Fol S., Miot Y. et Vignal C.** (2014), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Ville-neuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- **Maurin É.** (2004), *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil.
- **Merlin P.** (2010), *Les grands ensembles*, Paris, La Documentation française.
- **Tissot S.** (2007), *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*, Paris, Seuil.
- **Wacquant L.** (2007), *Parias urbains. Ghettos, banlieues*, Paris, La Découverte.